

<b>Commune : SAULX</b>	<b>École primaire</b>
<b>Date : 15/10/2021</b>	<b>Horaire : 18h00/19h45</b>
<p><u>Enseignants</u> : Mmes CONTOIS, DAVAL, PROFILLET, SANSEIGNE, VUILLET, WALKER  <u>Municipalités</u> : Mrs BORNE, THOMAS, THIEDEY, COULIN, MARCHAL, Mme JAQUET  <u>Parents</u> : Mmes ANTAL, POULAIN, BOUVEROT, ROLLET, SEJOURNE, CHAMPENOUX, LANCRENON, BERNARDIN, VANDEWALLE</p> <p><u>Excusés</u> : Mmes BURLET, PERROD (enseignantes), RASED (Faverney), Mme LEMESRE (IEN), Mmes COURTOT et GENET (ATSEM), Mr GONZALES et Mme JACQUES (maires), Mme PESENTI (parent)</p>	

**Ordre du jour :**

1. Installation du Conseil d'école
2. Présentation du personnel : équipe éducative, RASED
3. Bilan de rentrée
4. Règlement intérieur de l'école : lecture et vote
5. Le périscolaire : présentation
6. Le droit d'accueil des élèves
7. Les APC
8. L'enseignement des langues vivantes
9. Le projet d'école et les actions envisagées
10. Les projets pédagogiques
11. Bilan et activités de la coopérative scolaire
12. Les questions mairie
13. Point sécurité: PPMS; DUER; Sécurité incendie
14. Questions diverses

**Différents axes traités et conclusions d'actions :**

**Installation du Conseil d'école :**

Les élections ont eu lieu le vendredi 8 Octobre 2021. Les résultats du scrutin sont les suivants :

- 189 électeurs inscrits
- 100 votants, soit un taux de participation de 52.91%
- 9 bulletins blancs ou nuls
- 91 suffrages exprimés pour 6 sièges à pourvoir

Les représentants de parents sont les suivants : 6 titulaires : Mmes ANTAL, CHAMPENOUX, LANCRENON, POULAIN, ROLLET, VANDEWALLE et 4 suppléants : Mmes BERNARDIN, BOUVEROT, PESENTI et SEJOURNE.

La directrice demande ensuite si l'Assemblée accepte la présence des parents élus suppléants à chaque réunion. L'assemblée accepte à l'unanimité. Leur rôle sera seulement consultatif.

Mme WALKER explique le rôle du DDEN. Ce sont des personnes volontaires, nommées par la Directrice Académique qui font chaque année un rapport sur les conditions matérielles de l'école et qui veillent aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école. Le DDEN est membre de droit au Conseil d'école (CE) et participe aux votes. Depuis le décès de Mr VILLEQUEZ, la direction académique n'a pas transmis à la directrice le nom du nouveau DDEN.

La directrice rappelle le rôle du CE.

Le CE vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine de l'école.

Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire (*article L. 411-1 du code de l'éducation*). Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi sur les actions éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Dans le cadre du projet d'école, le conseil d'école donne tous avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et la vie de l'école, statue sur proposition de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école et donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique

entre le premier et le second degré, en conformité avec l'article D. 401-4 du code de l'éducation issu du décret conseil école-collège du 24 juillet 2013. En fonction de tous ces éléments, le conseil d'école vote le projet d'école.

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement. (*Article D. 411-2 du code de l'éducation*).

Rappel : un compte-rendu du CE est affiché sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école ainsi que sur les panneaux d'affichage des différentes communes. Chaque membre du CE en reçoit un exemplaire par mails. Il est décidé de ne pas faire de photocopies à l'ensemble des parents mais de les informer que les CR se trouveront aux différents endroits cités précédemment. Dorénavant, comme les parents ont pris l'habitude d'avoir des mails envoyés par l'école, la directrice propose de continuer comme l'année passée à envoyer les CR par mails à toutes les familles. Cette proposition est acceptée.

### **- Présentation du personnel : équipe éducative, RASED, CASNAV...**

L'école est composée de :

8 enseignants dont 1 titulaire remplaçant (Mme PROFILLET).

2 ATSEM à temps plein dans les 2 classes de maternelle : Mmes COURTOT et GENET.

Christophe CHARREAU qui fait l'entretien des locaux le soir de la société Propreté 70.

1 AESH: Mme WECKER qui a un contrat de 20h dans l'école pour l'aide aux élèves en situation de handicap (répartition de son temps de travail entre 2 élèves notifiés par la MDPH).

RASED : c'est le RASED (Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficultés) de Favorney qui est susceptible d'intervenir sur l'école. Il est composé d'une psychologue scolaire (Mme JOLISSAINT). Il n'y a plus de maître spécialisé. La psychologue scolaire peut être contactée en cas de besoin par les parents. Elle ne peut voir les élèves qu'après l'accord des parents si l'enseignant sollicite son aide. Le maître spécialisé, s'il avait été nommé, aurait pu apporter une aide spécialisée en cas de difficultés scolaires persistantes après demande des enseignants, des parents.... Ils ont un secteur très vaste avec un peu plus d'une vingtaine d'écoles.

L'enseignante référente du secteur est Sylvie BERGEZ. L'enseignant référent fait le lien entre la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap), les parents et l'école pour les enfants qui relèvent du champ du handicap et pour qui un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est nécessaire.

Le CASNAV avec Cyrille SCHILTZ et Damien JOYANT. Ce sont des maîtres qui interviennent sur l'école pour les enfants du voyage. Ce ne sont pas des maîtres spécialisés. Ils apportent une aide pédagogique mais ne peuvent se substituer au RASED.

Mme WALKER informe de l'offre de mission de service civique qu'elle a rédigée. 2 services civiques sont demandés.

Pour l'instant, aucune personne ne s'est présentée. La directrice précise quelles peuvent être les missions confiées à ces services civiques. Ce sont des missions, qui sont formulées par le Rectorat et qui ne peuvent être modifiées : participer à l'accueil du matin, assister les enseignants pendant les temps de classe lors d'activités sportives, scientifiques, artistiques, contribuer à l'organisation de l'espace classe, accompagner les sorties scolaires, gérer la bibliothèque et accompagner les enseignants pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt, pour lire et raconter un album... Par ailleurs, la directrice engage les personnes qui connaîtraient des jeunes intéressés par cette mission à la contacter.

### **- Bilan de rentrée :**

A ce jour, l'école accueille 123 élèves répartis sur 6 classes. 15 enfants du voyage ne sont pas encore arrivés.

- classe de PS/MS de Mme WALKER et Mme BURLET : 24 élèves

- classe de MS/GS de Mme VUILLET : 21 élèves

- classe de CP de Mme PERROD : 22 élèves

- classe de CE1/CE2 de Mme SANSEIGNE : 18 élèves

- classe de CE2/CM1 de Mme CONTOIS : 19 élèves

- classe de CM2 de Mme DAVAL: 19 élèves

La directrice fait remarquer une particularité de l'école : les effectifs bougent beaucoup et les prévisions sont assez difficiles à effectuer. La directrice va demander aux différentes municipalités une mise à jour des enfants attendus pour la prochaine rentrée afin d'anticiper au mieux les effectifs. La prévision pour la rentrée prochaine doit être donnée à la DSDEN pour le 12/11/2021 dernier délai. La directrice transmettra à ce moment là les informations transmises. L'équilibre serait maintenu mais fragile car 20 départs de CM2 et 19 entrées de PS et autres inscriptions.

La rentrée de Septembre s'est effectuée avec un protocole de niveau 2, similaire à celui qui était en application au mois de Juin. La période s'est déroulée avec 1 contamination à la COVID-19 qui a entraîné la fermeture de la classe de CP.

Depuis le 4 octobre, nous sommes repassés en niveau 1 du protocole sanitaire. Les élèves ont retiré le masque en intérieur. Pour le reste des allègements, la Directrice Académique n'a pas souhaité de brassages entre élèves jusqu'aux vacances de Toussaint au moins. Nous verrons à la rentrée les directives données. Nous avons également maintenu la désinfection de la mi-journée. Que le SIVU en soit remercié pour l'effort financier.

Le protocole est appliqué sans difficulté (fournitures en quantité par la collectivité, masques fournis par tous les parents...)

## **Règlement intérieur de l'école : lecture et vote**

Aucune modification n'a été apportée au règlement intérieur cette année.

Seuls quelques aménagements en lien avec l'application du protocole sanitaire sont à noter.

2 entrées distinctes : 1 pour les maternelles et 1 pour l'élémentaire ; 1 sortie indépendante des entrées, pour tous.

## **Le périscolaire : présentation**

Point qui est fait par Mme WALKER, la directrice après rencontre avec Mr GONZALES, président de la Com Com du Triangle Vert.

En ce qui concerne l'avancée du projet de reconstruction du périscolaire : le dossier est validé par le conseil communautaire, le permis de construire est déposé, les appels d'offres devraient paraître ce mois-ci pour un début de travaux sur décembre-janvier. Durée du chantier 12 mois.

Une nouvelle directrice sera nommée à la rentrée des vacances de Toussaint. Un portail famille internet va être utilisé pour faciliter les inscriptions et les paiements. La fréquentation est stable avec 10/15 enfants le matin, 45/50 à midi et 20 le soir.

## **Le droit d'accueil des élèves**

Le droit d'accueil est défini aujourd'hui par la loi. En cas de grève des enseignants, ce droit s'applique selon un protocole rigoureux. Quand le nombre des grévistes atteint ou dépasse 25% de l'effectif enseignant de l'école (dans notre cas 2 ou plus), l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée d'établir ce pourcentage, communique l'information au président du SIVU. Ce dernier doit mettre en place un dispositif d'accueil gratuit des élèves pendant le temps scolaire. Les familles sont informées des modalités d'organisation du service. Sur l'école, l'accueil se fait à l'école avec les 2 ATSEMs et du personnel périscolaire en cas de nécessité.

## **Les APC**

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu le mardi soir de 16h20 à 17h20. Elles peuvent être consacrées à l'aide aux élèves en difficultés mais elles peuvent aussi permettre la réalisation d'activités inscrites dans le projet d'école. Cette année encore, la focale se porte sur la maîtrise du langage et de la lecture. Ce travail est proposé par les enseignants. Les parents des enfants concernés sont libres d'accepter ou de refuser. Les enfants concernés ne sont pas les mêmes tout au long de l'année. A chaque nouvelle période, les enseignants donnent de nouvelles demandes d'autorisation de participation en fonction des groupes d'élèves établis selon les besoins et les projets. Il est également prévu de faire le lien avec le CRCN (Cadre de Référence des Compétences Numériques). En maternelle, un travail autour du langage oral est engagé sur ces temps d'APC.

## **L'enseignement des langues vivantes**

L'enseignement des langues vivantes a débuté. L'anglais est dispensé par les enseignants dans leur classe. L'allemand est dispensé par une intervenante : Natalia MARCHAND. Il y a 1 groupe de CP/CE1/CM2 avec 8 élèves. Les créneaux sont les mardis de 15h40 à 16h20 et les jeudis de 9h40 à 10h20.

## **Le projet d'école et les actions envisagées**

Le projet d'école mis en place en 2018 devait se finir en juin 2021. Nous sommes dans l'attente d'un avenant à envoyer à la Directrice Académique. Il devrait donc se poursuivre cette année scolaire encore avec ses 3 axes prioritaires : Assurer un parcours de réussite à chaque élève ; Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire ; Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente.

Pour ces 3 axes, des objectifs, des éléments de mesure d'atteinte des objectifs et des actions sont proposées.

- Pour le 1<sup>er</sup> axe : **Assurer un parcours de réussite à chaque élève** : *Suivre chaque enfant de façon efficace et personnalisée* : poursuite de la mise en œuvre des parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours de santé : cette année, l'école a fait appel au service sanitaire qui devrait faire des interventions autour de l'hygiène du sommeil), coordination du travail en équipe avec la poursuite d'une fiche de suivi de maître à maître qui consigne tous les renseignements utiles (prises en charge extérieure, APC, CR de rdv avec les parents...), fiche de liaison école-collège remplie dès la petite section qui consigne tous les renseignements utiles du parcours de l'élève (prises en charge extérieures, APC, PPS, PPRE, PAP, PPI..., APC, stages de réussite..., interventions du RASED...), repérage et traitement des difficultés avec la mise en place des PPRE, PAP, PPS..., poursuite du travail collaboratif entre les enseignants du cycle 3 (conseils de cycles, CEC...); *Favoriser l'accès à la culture numérique* : une nouvelle classe mobile est à disposition des classes (seules les 3 classes de l'étage peuvent l'utiliser dans l'immédiat), passage du permis internet au cycle 3, progression sur les 3 cycles en lien avec le CRCN avec pour objectif la certification Pix que les élèves doivent passer au collège...; *Préparer les élèves à participer à la vie démocratique en tant que futur citoyen* : organisation de rencontres coopératives plusieurs fois dans l'année. Si cela est possible dans l'année, nous renouvelerons ces rencontres.
- Pour le 2<sup>ème</sup> axe : **Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire** : *poursuite de la mise en place d'une évaluation positive* avec l'utilisation du cahier de progrès, de réussite en maternelle et le LSU

en élémentaire (évaluation par compétences et suppression des notes) et réflexion autour de la mise en place d'un cahier de progrès aux cycles 2 et 3. La mise en place aux cycle 2 et 3 devrait se faire cette année avec les mathématiques. Un projet innovant PARDIE est toujours en cours en maternelle, en CP et désormais en CE1 avec pour objectif de faire voir l'oral travaillé en classe aux familles (utilisation d'un QR Code par élève avec une arborescence en lien avec les compétences évaluées à l'oral dans le cahier de progrès où les enseignants inséreront des fichiers sons). Ce projet est poursuivi cette année.

- Pour le 3<sup>ème</sup> axe : **Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente** : *Améliorer la coopération entre les différents acteurs* : poursuite de la sollicitation des parents lors d'actions spécifiques organisées autour de projets ( rencontres diverses, invitation des parents aux conférences organisées par le réseau des écoles du collège Jacques Brel...); *compenser les inégalités d'accès à la culture* : participation à Ecole et Cinéma, sortie théâtre, musée, collaboration avec des artistes... ; *améliorer la réussite scolaire en favorisant un climat scolaire propice aux apprentissages* : renforcer la coopération entre les élèves (rencontres et projets interclasses, utilisation des agendas coopératifs avec un travail autour des émotions, de l'estime de soi, de l'entraide...). Nous verrons ce qu'il est possible de faire cette année au regard des conditions sanitaires.

### **Les projets pédagogiques**

Les classes de CP, CE1 et CE2 iront normalement à la piscine du 04 avril au 20 juin 2022 (lundi après midi). Il sera demandé aux différentes classes des volontaires pour passer l'agrément. Il n'y a pas de qualification requise. Les demandes d'agrément ou les demandes de renouvellement d'agrément devront être remplies en ligne. Les personnes concernées seront informées de la marche à suivre. Cette activité est prise en charge par le SIVU (bus, entrées et maître nageur). L'équipe enseignante remercie le SIVU pour cette prise en charge financière.

Le SIVU alloue un budget de 10 euros par enfant pour Noël afin d'offrir un spectacle, un petit cadeau et un goûter à l'ensemble des enfants. Le spectacle n'est pas encore réservé. L'équipe enseignante remercie le SIVU pour cet effort financier.

Toutes les classes de l'école participeront au dispositif « Ecole et Cinéma » et iront donc 2 fois au cinéma Majestic à Vesoul pour les PS/MS et 3 fois pour les enfants des cycles 2 et 3. Les séances sont réparties sur l'année (les entrées et le bus sont pris en charge par la coopérative scolaire). Budget de 1800 euros environ. La 1<sup>ère</sup> séance aurait dû avoir lieu le 19/11/2021 pour les cycles 2 et 3.

Les CM1 sont engagés cette année dans un projet « Primavera » - projet de secteur collège. Travail autour de l'estime de soi, des compétences psycho-sociales...1 intervenant viendra dans la classe au mois 2 fois dans l'année et Mme CONTOIS poursuivra le travail engagé. C'est un projet de secteur collège, les élèves de CM1 le poursuivront en CM2 et en 6<sup>ème</sup>. L'intérêt est de suivre une cohorte fixe d'élèves sur les 3 années du cycle 3.

Cette année toute l'école travaillera sur le thème « Abracadabra : magiciens, sorciers, fées et autres lutins et farfadets... » dans le cadre du PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturel). Il est encore trop tôt pour envisager comment seront faites les restitutions éventuelles.

### **Bilan et activités de la coopérative scolaire**

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE. Le solde de la coopérative pour l'année 2020/2021 s'élève à 7786.03 euros. Les comptes et le bilan ont été visés par Mmes VUILLET et CONTOIS et seront approuvés par le commissaire aux comptes de l'OCCE. La coopérative est cliente du Crédit Mutuel. La cotisation par enfant est fixée à 20€, 30€ si 2 enfants et 37€ pour 3 enfants et plus.

Le budget prévisionnel s'élève environ à 8000€ réparti comme suit : 700€ par classe soit 4200€ pour les sorties et petits achats de l'année ; le reste en charges éducatives (abonnements, cotisations OCCE et assurances, achats de livres et jeux éducatifs...) Les cotisations de coopérative demandées aux parents en début d'année rapportent environ 1800€. La vente des calendriers OCCE a été lancée pour les vacances de Toussaint et les enseignants se chargeront également de la vente des photos de classe en juin 2021 et des portraits.

Un calendrier des activités proposées par les parents est établi. Une vente de sapins et de biscuits (uniquement sur commande) aura lieu le vendredi 3 décembre de 16h30 à 18h30. Une vente de fromages/salaisons/miel aura lieu en début d'année 2022 (distribution des commandes le 04/02/2022). Une tombola de gâteaux aura lieu en mars 2022. Une vente de chocolats pour Pâques se fera en avril (distribution des commandes le 15/04/2022). Et une vente de colis barbecue et vins se fera en juin 2022.

L'aide des parents nous est précieuse pour mener à bien nos projets de classe respectifs car, seule, la cotisation de coopérative ne suffirait pas. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

## Les questions mairie

L'équipe enseignante tient à remercier sincèrement le président du SIVU pour son efficacité et sa disponibilité et à remercier le maire de Saulx pour la mise à disposition de son personnel pour la réalisation des travaux qui sont toujours réalisés très rapidement suivant les demandes.

Une liste de petits travaux sera donnée pour les vacances de Toussaint.

## Mise à jour du PPMS

La directrice explique que comme l'année passée, il est demandé de réaliser 2 documents PPMS : 1 pour les risques majeurs classiques et 1 pour le risque intrusion-attentat. Les documents font le tour de l'assemblée pour consultation.

2 exercices devront être réalisés : 1 risque majeur classique et 1 intrusion attentat. Les conditions des exercices seront communiquées ultérieurement aux familles au moment venu. 1 exercice attentat-intrusion est normalement prévu au niveau académique le jeudi 02/12/2021. C'est le rectorat qui donne le scénario de l'exercice.

3 exercices incendie complètent cette éducation au risque exigée par l'institution.

## Questions diverses

Un certain nombre de questions diverses avaient été transmises à la directrice qui y répond :

**Dangerosité de la descente de la voie de la halle aux horaires d'école:** rappel de civisme et de prudence dans les cahiers des élèves en précisant que si la situation n'évolue pas favorablement, le conseil d'école devra demander au maire de prendre un arrêté pour interdire la circulation dans cette voie aux horaires d'entrée de l'école.

**Traversée de la route principale devant la mairie:** des espaces seront ajoutés entre les barrières de part de d'autre de la rue pour une traversée plus facile et sécurisée.

**Périscolaire :** Avancée des travaux ? (abordé dans le point consacré). Problèmes d'organisation et avec la directrice ? (abordé dans le point consacré).

**Activités durant l'année :** accord sur le principe du défilé de Carnaval dans les rues du village très apprécié de tous l'an passé, restitutions de fin d'année se feront plutôt le soir et pas jumelés à la kermesse.

Aucune autre question n'a été soulevée.

Date du prochain conseil d'école : mardi 1 mars 2022 à 18h.

CR rédigé par Mmes Vuillet et Daval.

La directrice : Mme WALKER

Fait à SAULX, le 15/10/2021

Signature :

Les parents

Les élus

Le directeur de l'école